

141	UTBM Service communication	LE JOURNAL DU CENTRE	9 novembre 2022
		BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	UBFC

Enseignement supérieur - **UBFC** : les universités de Bourgogne et de Franche-Comté s'orientent vers deux voies

Le 1er septembre, l'université de Bourgogne décidait de quitter l'Université Bourgogne Franche-Comté. Conséquence : l'Etat coupe les crédits alloués à cette communauté d'universités et établissements (Comue)

Le 1er septembre, l'université de Bourgogne décidait en conseil d'administration de quitter la communauté d'universités et établissements (Comue) qu'elle constitue avec six autres partenaires, comme l'université de Franche-Comté, Burgundy School of business, l'université de Belfort-Montbéliard... La décision (qui fait l'objet d'un recours) a été prise après que le ministère a refusé de doter la Comue Université Bourgogne Franche-Comté d'un double siège, à Besançon et à Dijon.

Les conséquences du départ

Les conséquences de cette décision, aujourd'hui, se font jour. L'Etat suspend avec effet immédiat les versements liés à l'ensemble des projets portés par la

Comue, indique la ministre Sylvie Retailleau dans un courrier daté du 27 octobre.

Cela représente environ 60 millions d'euros qui, issus principalement du programme des investissements d'avenir, étaient attendus par les chercheurs, précise Macha Woronoff, présidente de l'université de Franche-Comté (UFC).

premium Rentrée de l'Université Bourgogne : "le problème vient de la structure Comue", selon Vincent Thomas

Dans ce même courrier, la ministre demande aux établissements de lui présenter d'ici à début décembre un nouveau projet de coordination régionale robuste

Mais, pour l'heure, ce sont deux projets qui émergent. L'UB souhaite constituer un établissement public expérimental (EPE) associant d'autres partenaires comme BSB (qui quitte donc la Comue), Sciences Po Paris à Dijon, l'École supérieure de musique Bourgogne-

Franche-Comté ou encore le CHU.

Le président de l'UB, qui ne souhaite pas s'exprimer tant que le projet n'est pas abouti, doit encore rencontrer les autres acteurs, comme l'École supérieure des travaux publics (ESTP). L'EPE fait cependant l'objet de quelques critiques au sein du CA de l'UB (réuni ce mardi).

J'ai des doutes sur le fait qu'il soit accepté en l'état

Il ne répond pas à l'exigence du ministère d'avoir une structure régionale forte, puisque les membres de l'EPE sont tous concentrés à Dijon ; j'ai des doutes sur le fait qu'il soit accepté en l'état, explique ainsi Stéphanie Benoist (pour le Sgen-Cfdt). Il peut même paraître incohérent, dans la mesure où tous les établissements bourguignons n'y sont pas, à l'instar de l'Institut Agro Dijon.

L'Institut Agro Dijon, en effet, reste partie prenante de la Comue Université Bourgogne-Franche-Comté, aux côtés

des trois autres membres fondateurs. Leur objectif aujourd'hui : constituer une Comue expérimentale associant également l'Établissement français du sang et, entre autres établissements bourguignons, le campus Arts et Métiers de Cluny.

Nous croyons que la structuration ne peut passer que par quelque chose qui sera soutenu à la fois par l'État et par la région, justifie Michel Jauzein, directeur des Arts et Métiers à Cluny.

Les deux projets ne s'opposent pas

Les deux projets ne s'opposent pas, affirme Macha Woronoff. Nous rechercherons les modalités de coopération entre cette Comue expérimentale et l'UB, partenaire incontournable (...), dit-elle. Nous allons proposer une alliance à l'UB et à ses partenaires pour répondre à la commande de la ministre qui en appelle à un nouveau projet de coordination régionale robuste.

L'enjeu : retrouver les financements de l'État et la confiance de nos partenaires que sont les organismes nationaux de recherche et les collectivités locales.

Un recours en annulation

Le Sgen-CFDT annonce avoir déposé un recours, début novembre, auprès du tribunal administratif de Dijon pour contester la délibération du 1er septembre 2022 prise par le CA de l'université de Bourgogne et actant la sortie de la Comue.

L'ordre du jour, volontairement flou, ne précisait pas qu'il allait y avoir un vote sur le retrait de notre université de la Comue, justifie Stéphanie Benoist. Envoyé

seulement trois jours avant la date, il a pris de court certains élus, qui n'ont pas pu se préparer et se concerter avec les personnels qu'ils représentent. De plus,

les statuts de la Comue **UBFC** ne permettent pas à un membre de sortir de la Comue moins de 18 mois avant la fin du contrat de site (le 31 décembre 2023).

Autrement dit : La décision nous semble illégale et je ne suis pas sûre que le ministre, qui a pris acte de la décision de l'université de Bourgogne, s'en soit rendu compte. L'annulation par le TA de la décision prise par l'université de Bourgogne permettrait, aux yeux du syndicat, de rediscuter une sortie de la Comue dont toutes les conséquences n'ont pas été mesurées.

Alexandra Caccivio

Cet article est paru dans Le Journal du Centre (site web) - Le Journal du Centre

https://www.lejdc.fr/dijon-21000/actualites/ubfc-les-universites-de-bourgogne-et-de-franche-comte-orientent-vers-d-eux-voies_14213929/